



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche**

**ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE
27 MAI 2024**

Assemblée régulière du conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM), tenue le lundi 27 mai 2024 à 10 h 30 au siège social, situé au 4445, côte de Terrebonne à Terrebonne, sous la présidence de M. Benoit Ladouceur, et à laquelle ont assisté :

Mme Anna Guarnieri, membre
Mme Michèle Demers, membre
Mme Patricia Lebel, substitut

Étaient également présents :

Mme Geneviève Ollivier, secrétaire-trésorière
M. Louis-Philippe Buist, directeur des opérations et ingénierie RAIM
Mme Marie-Josée Roy, technicienne en administration RAIM

Était absente :

Mme Lise Gagnon, vice-présidente

**RÉSOLUTION NO : E2024-05-33
(Ouverture de l'assemblée)**

IL EST PROPOSÉ PAR : Patricia Lebel
APPUYÉ PAR : Anna Guarnieri

QUE l'assemblée soit ouverte.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION NO : E2024-05-34
(Adoption de l'ordre du jour)**

IL EST PROPOSÉ PAR : Michèle Demers
APPUYÉ PAR : Anna Guarnieri

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 22 avril 2024;
4. Adoption des listes des paiements émis, des salaires payés et des comptes à payer;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

5. Autorisation d'honoraires supplémentaires – BHP Experts-conseils S.E.C. – Services professionnels pour la conception des plans et devis et la surveillance des travaux de construction d'un nouveau poste de pompage Quarante-Arpens II et démolition de l'existant (RAETM-2020-009);
6. Autorisation de travaux supplémentaires – Allen entrepreneur général inc. – Travaux de reconstruction du poste de pompage Quarante-Arpens II (RAETM-2023-003);
7. Autorisation au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) pour recueillir des échantillons issus des étangs aérés de la RAETM et les analyser dans le cadre d'une initiative structurante d'acquisition des connaissances;
8. Affaires nouvelles;
9. Période de questions;
10. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : E2024-05-35

(Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 22 avril 2024)

IL EST PROPOSÉ PAR : Anna Guarnieri

APPUYÉ PAR : Michèle Demers

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière du 22 avril 2024 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : E2024-05-36

(Adoption des listes des paiements émis, des salaires payés et des comptes à payer)

IL EST PROPOSÉ PAR : Michèle Demers

APPUYÉ PAR : Patricia Lebel

QUE le conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM) accepte la liste des paiements émis et celle des salaires payés aux montants respectifs de 801 278,54 \$ et 1 562.64 \$.

QUE le conseil d'administration de la RAETM accepte les listes des comptes à payer aux montants respectifs de 26 986,57 \$, 552 985,24 \$ et 8 145,97 \$ préparées le 21 mai 2024 et en autorise les paiements.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche**

RÉSOLUTION NO : E2024-05-37

(Autorisation d'honoraires supplémentaires – BHP Experts-conseils S.E.C. – Services professionnels pour la conception des plans et devis et la surveillance des travaux de construction d'un nouveau poste de pompage Quarante-Arpents II et démolition de l'existant (RAETM-2020-009))

ATTENDU la résolution 125-12-2020 par laquelle la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM) a accepté la soumission de la firme BHP Experts-conseils S.E.C. pour les services professionnels de conception des plans et devis et la surveillance des travaux de construction d'un nouveau poste de pompage Quarante-Arpents II et démolition de l'existant, au montant de 286 057,80 \$ (t.t.c.);

ATTENDU la résolution E26-03-2023 autorisant le coût des honoraires supplémentaires des avenants 1 à 3 de la firme BHP Experts-Conseils S.E.C. au montant total de 25 655,81 \$ (t.t.c.);

ATTENDU QUE deux (2) autres demandes d'avenant ont été émises relativement à la révision de la conception des plans et devis et la surveillance des travaux supplémentaire devant être réalisée pour les ouvrages de génie civil et l'architecture, et que les coûts des services d'ingénierie supplémentaires qui en découlent totalisent un montant de 104 974,47 \$ (t.t.c.), soit :

Avenant 4 Validation de la capacité de pompage en fonction du prolongement de la conduite de refoulement 1 496,97 \$ (t.t.c.)

Avenant 5 Surveillance additionnelle 103 477,50 \$ (t.t.c.)

ATTENDU QU'en vertu de l'article 573.3.0.4 de la *Loi sur les cités et villes*, la RAETM peut modifier un contrat accordé à la suite d'une demande de soumissions dans la mesure où la modification constitue un accessoire à celui-ci et n'en change en rien la nature;

IL EST PROPOSÉ PAR : Anna Guarnieri
APPUYÉ PAR : Patricia Lebel

QUE le conseil d'administration de la RAETM entérine le coût des honoraires supplémentaires de l'avenant 4 de la firme BHP Experts-conseils S.E.C. et approuve celui associé à l'avenant 5, le tout au montant de 91 302,00 \$ (taxes en sus), à être pris à même les fonds disponibles du règlement d'emprunt numéro 122.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : E2024-05-38

(Autorisation de travaux supplémentaires – Allen entrepreneur général inc. – Travaux de reconstruction du poste de pompage Quarante-Arpents II (RAETM-2023-003))

ATTENDU QUE la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM) a mandaté la firme BHP Experts Conseils S.E.C. pour les services professionnels pour la conception des plans et devis et la surveillance des travaux de construction d'un nouveau poste de pompage Quarante-Arpents II et démolition de l'existant par la résolution 125-12-2020;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

ATTENDU la résolution E69-08-2023 par laquelle la RAETM a accepté la soumission de l'entreprise Allen entrepreneur général inc. pour la réalisation des travaux de reconstruction du poste de pompage Quarante-Arpents II, le tout au montant de 8 313 000,00 \$ (t.t.c.);

ATTENDU QUE des imprévus ont été rencontrés lors de la réalisation des travaux et qu'ils nécessitent d'être corrigés selon les recommandations de la firme BHP Experts Conseils S.E.C.;

ATTENDU qu'à ce jour deux (2) avis de changement ont été émis à cet effet et que le coût des travaux additionnels qui en découlent totalise un montant de 26 332,86 \$ (t.t.c.), soit :

Avis de changement n°8	Supplément pour classe de béton Xypex	8 924,67 \$ (t.t.c.)
---------------------------	---------------------------------------	----------------------

Avis de changement n°13	Dépassement des quantités – Disposition de sol contaminés A-B	17 408,19 \$ (t.t.c.)
----------------------------	--	-----------------------

ATTENDU QUE ces modifications ont été approuvées par M. Maxime Latendresse, ingénieur de la firme BHP Experts Conseils S.E.C.;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 573.3.0.4 de la *Loi sur les cités et villes*, la RAETM peut modifier un contrat accordé à la suite d'une demande de soumissions dans la mesure où la modification constitue un accessoire à celui-ci et n'en change en rien la nature;

IL EST PROPOSÉ PAR : Anna Guarnieri

APPUYÉ PAR : Michèle Demers

QUE le conseil d'administration de la RAETM entérine le coût des travaux supplémentaires de Allen entrepreneur général inc. lié à l'avis de changement 13, et approuve celui associé à l'avis de changement 8, le tout au montant de 22 903,12 \$ (taxes en sus), à être pris à même les fonds disponibles du règlement d'emprunt numéro 122.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : E2024-05-39

(Autorisation au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) pour recueillir des échantillons issus des étangs aérés de la RAETM et les analyser dans le cadre d'une initiative structurante d'acquisition des connaissances)

ATTENDU l'initiative structurante d'acquisition des connaissances entreprise par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) visant à élaborer un protocole d'échantillonnage représentatif de la qualité environnementale des boues et biosolides québécois;

ATTENDU QU'en lien avec ce projet, la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM) a reçu le 17 mai 2024, une demande d'autorisation du MELCCFP dans le but de recueillir des échantillons issus des étangs aérés d'usines de traitement des eaux usées municipales québécoises afin de déterminer les bonnes pratiques d'échantillonnage pour ce type d'infrastructure;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

ATTENDU QUE l'implication demandée est une collaboration avec les équipes du MELCCFP et ses partenaires mandatés pour assurer l'accès aux infrastructures et l'adaptation de celles-ci, soit la diminution des turbulences des étangs, ainsi qu'une disponibilité pour répondre à des questions techniques spécifiques à l'usine de la RAETM et aux eaux usées qui y sont traitées;

ATTENDU QU'en répondant favorablement à cette initiative, la RAETM pourra avoir accès à une présentation du projet d'acquisition de connaissances global, de l'ensemble des résultats d'analyses concernant ses infrastructures, ainsi que les éléments d'interprétation produits par les équipes de recherche du projet;

IL EST PROPOSÉ PAR : Patricia Lebel
APPUYÉ PAR : Michèle Demers

QUE le conseil d'administration de la RAETM accepte de participer au projet d'acquisition des connaissances élaboré par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : E2024-05-40
(Levée de l'assemblée)

IL EST PROPOSÉ PAR : Patricia Lebel
APPUYÉ PAR : Anna Guarnieri

QUE l'assemblée soit et est levée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Président

Secrétaire-trésorière